

81^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES COMMERCANTS DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET
LIMITROPHES - SORGUES LE 26 JANVIER 2011
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DU SCMPVL - DOMINIQUE DAMIANO

En préambule de ce rapport moral, j'aimerais rappeler quelques notions fondamentales de notre organisation professionnelle, définies dans le 1^{er} article de nos Statuts :

« Conformément aux dispositions de la loi du 21 mars 1984 du code du travail, sur les syndicats (articles 24 et suivants), il est formé entre les commerçants non sédentaires qui adhèrent aux présents statuts, un groupement professionnel dont l'objet est essentiellement :

- a) représenter et défendre les intérêts moraux et matériels des adhérents
- b) étudier les diverses questions professionnelles, économiques et sociales concernant l'activité des adhérents
- c) de chercher les moyens de résoudre les problèmes intéressant l'activité des adhérents
- d) de coordonner l'action du syndicat auprès des pouvoirs publics
- e) de créer ou de participer à la création de toutes institutions d'intérêts collectifs professionnels ou sociaux
- f) de veiller au maintien de la dignité professionnelle pour le bon renom de la corporation et de conserver entre les adhérents les traditions de bonne confraternité et de loyale concurrence
- g) de leur faire connaître leurs droits, leurs devoirs et obligations

Vous comprendrez alors, que Le Président du Syndicat des Commerçants des Marchés de Provence Vaucluse et Limitrophes, lorsqu'il prend la défense des commerçants bafoués et les mobilise afin qu'ils fassent valoir leurs droits, ne fait rien d'autre qu'assumer ainsi la fonction pour laquelle les adhérents de notre organisation l'ont élu.

Rôle et responsabilité que j'assume pleinement à Pertuis. Ce que nous vivons depuis plus de deux ans sur cette commune ne peut laisser indifférent l'ensemble des acteurs publics ; et je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont soutenu notre action de près ou de loin, je pense qu'ils se reconnaîtront ; hormis Monsieur Mariani qui a joué la neutralité quant à la question de la délégation de service public, mais semble en revanche soutenir Monsieur Pellenc si l'on s'en réfère au courrier du 29/11/10 que m'a adressé le Maire de Pertuis et dans lequel il s'exprime en ces termes :

« Dès la réception de votre lettre, je vous ai appelé au téléphone pour vous faire part de l'impossibilité de travailler avec vous en raison : d'une part, de votre état d'esprit, et, d'autre part, de votre vision à court terme du marché hebdomadaire de la ville de Pertuis.

D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'évoquer longuement votre attitude avec le Président de la Chambre de Commerce, Monsieur MARIANI, son analyse et son ressenti correspondent à la mienne. »

Les problèmes que nous rencontrons avec la municipalité nous aurons permis au moins de mettre à jour les mécanismes employés par les concessionnaires afin de s'approprier l'espace public. Il leur est facile en effet de s'appuyer sur l'inexpérience de nouveaux élus et le rejet de débat contradictoire de certaines municipalités pour les sensibiliser "aux joies" de la Délégation de Service Public. Voici en peu de mot la formule employée pour charmer les municipalités :

1°) Accentuez la rumeur de malversations ; avérées ou non. En suggérant que la Délégation dédouane la municipalité de toute responsabilité.

2°) Laissez entendre qu'une société privée "fera expérience" avec la garantie de gérer ces forains "incontrôlables" et mal élevés. En bref, "stigmatisons" une classe professionnelle.

3°) la Délégation : c'est une recette garantie par le concessionnaire. Recette certes amoindrie pour la commune mais "compensée" en se délestant de la charge salariale induite par un service de régie. Mais rappelons que la rémunération d'un délégataire qu'il soit public ou privé est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation de service. Cela se traduit de fait par un objectif clair de rentabilité: augmentation des tarifs de droits de place, agrandissement du périmètre du marché et -cela va sans dire- au détriment de la diversité tout comme la qualité des produits et services proposés sur le marché.

4°) Enfin, faites miroiter des opérations de marketing et de promotion permettant de redorer l'image du commerce ainsi que l'image du centre-ville.

Inutile de préciser que ces arguments sont avant tout des propositions purement commerciales dont l'impact réel est bien désastreux pour les commerçants et le marché en général. Ce type d'arguments n'est pas de notre fantaisie. Nous les avons entendus pour les marchés de Pélissane, Valréas, Pertuis. Si les deux premières villes citées ont été à notre écoute et ont abandonné l'idée de la Délégation de Service Public, la municipalité de Pertuis quant à elle persiste et semble poursuivre cette voie.

Nous avons organisé deux mobilisations les vendredis 25 juin et 26 novembre 2010 afin d'être entendus. Ces manifestations ont été suivies par un grand nombre de commerçants. Monsieur le Maire refuse toute conciliation et demeure plus que jamais fermé au dialogue.

Nous envisageons de demander les comptes administratifs de la municipalité comme la loi du **Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 – décret n° 2005 -1755 du 30 décembre 2005** nous y autorise. Nous serons ainsi à même de vérifier si le déficit annoncé de 106.000 est effectif ou erroné.

Nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur plusieurs villes ayant opté pour le choix malheureux de la délégation de service public pour corroborer nos arguments à charge de la DSP. Ainsi, depuis que la ville de Venelles a délégué la gestion de son marché, les tarifs de droits de place ont été multipliés en s'appuyant sur le vote d'arrêtés municipaux, sans concertation préalable de l'organisation professionnelle comme le stipule l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales. La municipalité va jusqu'à déléguer son pouvoir de police au concessionnaire, l'autorisant à dresser des avertissements aux commerçants pour "trouble de l'ordre public". Au vu de ces éléments, vous comprendrez que nous sommes plus que perplexes quant aux méthodes employées par les concessionnaires pour "développer" et "dynamiser" un marché. Soyons clairs, ces sociétés menacent plus souvent notre activité et nos marchés qu'elles ne les développent. Certaines villes cultivent quant à elles le paradoxe en dénonçant la modification de la loi sur les collectivités territoriales et leur perte d'autonomie, mais n'hésitent pas à reconduire leur délégation de service public pour la gestion du marché hebdomadaire comme la ville de Vitrolles dans les Bouches-du-Rhône.

Heureusement, ces modèles ne sont pas légion et certaines villes ayant autrefois hésité à s'engager sur la voie de la DSP nous démontrent aujourd'hui qu'il y a d'autres alternatives bien plus constructives. Tel est l'exemple de la commune de Pélissane et de Valréas. Elles ont été à l'écoute de nos arguments et ont su rebondir. Ainsi la ville de Pélissane a entendu les solutions proposées par les représentants de l'organisation professionnelle afin que la municipalité puisse asseoir une recette équilibrée. Tous les commerçants ont été repositionnés après les travaux d'aménagement. Les nombreuses réunions en concertation avec les commerçants et l'organisation professionnelle ont permis d'aboutir à ces résultats fructueux pour l'ensemble des parties dans un climat de confiance tout en sauvegardant la régie municipale.

Quant à Valréas, son marché nécessitant d'être dynamisé, la commune a de prime abord été séduite par l'option de la délégation de service public mais a finalement privilégié d'autres orientations. Elle a fait le choix d'associer tous les acteurs à la réflexion. Une étude a ainsi été réalisée par des étudiants de l'Université d'Avignon, en relation avec l'ensemble des interlocuteurs. Celle-ci a permis d'aboutir à des pistes de travail enrichissantes ouvrant la porte à d'ambitieux objectifs.

Nous avons dû assumer cette année 2010 de lourds dossiers. Dans ces moments, le soutien de notre Fédération est primordial. Nous l'avons d'ailleurs interpellée afin d'éclaircir deux notions, celles de "Titulaire" et "Abonné" transcrites dans le règlement type qu'elle édite et qui nécessitait des corrections. Le commerçant qui est "Abonné" au mois ou au trimestre n'a aucun droit supplémentaire sur le domaine public. L'abonnement est un mode de paiement et ne confère aucun droit ni privilège au commerçant. Le commerçant titulaire de son emplacement bénéficie d'un emplacement fixe qui lui est attribué par la municipalité. Pour toute nouvelle demande de place, mutation d'emplacement, c'est l'ancienneté de chacun des titulaires qui est prise en compte (abonné ou non). J'insiste aujourd'hui sur ce point afin d'éviter les mêmes dérives que celles qui se sont produites à Pertuis. L'abonnement est un mode de paiement simplifiant la gestion municipale et permet de garantir la stabilité financière, mais les commerçants ne peuvent en aucun cas y être contraints.

Revenons un instant sur les tarifs de Droits de places des marchés les plus importants en Vaucluse.

COMMUNES	ABONNES		
	Tarifs appliqués	Abonnés ml/marché	Passagers ml/marché
Orange	20,20€ ml/an	0,40 €	1,10 €
Vaison		1,00 €	1,60 €
Valréas	8€ ml/trim	0,66 €	0,86 €
Sorgues		0,90 €	1,10 €
Cavaillon		1,05 €	1,25 €
L'Isle-sur-Sorgue	15,50€ ml/trim	1,30 €	1,55 €
Pertuis	3,20 ml/mois	0,80 €	1,50 €
Carpentras		0,75 €	1,10 €

Nous pouvons constater qu'en Vaucluse les tarifs de droits de place des principaux marchés se situent entre 0,80€ et 1,60€ et la plupart des communes ont trouvé un équilibre entre les recettes et les dépenses en respectant le principe qu'un marché ne doit pas générer de bénéfices. Aujourd'hui toutes les communes affichant des tarifs de droits de place de 2€ et plus ou celles qui augmentent chaque année leurs tarifs de 5 centimes, nous mettent en danger. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à utiliser la loi du 17 juillet 1978, nous permettant d'avoir accès aux comptes administratifs du marché afin d'éviter que les communes ne fassent porter au marché des charges qui ne lui incombent pas.

Cette "confusion" des genres conduit à de malheureuses expériences. Nous pouvons le vérifier à travers la récupération des foires traditionnelles, transformées en foires-expositions. Cette question a été évoquée par le Conseil Général de Vaucluse en fin d'année car leur financement pose des problèmes, leur dynamisme n'étant pas avéré et leur coût trop important pour la collectivité.

Depuis de très nombreuses années l'organisation professionnelle dénonce ces dérives qui ont engendré l'affaiblissement économique des foires traditionnelles en cœur de ville. Nous avons toujours pris comme modèle le principe de la foire Saint Siffrein à Carpentras. La date de celle-ci est fixe, le 27 novembre avec plus de 600 commerçants non sédentaires déballant en ville avec la foire-exposition. La recette apportée par les commerçants non sédentaires peut équilibrer les dépenses. Carpentras conjugue Foire traditionnelle et Foire exposition et ce mode de fonctionnement semble aujourd'hui faire ses preuves.

Malheureusement, le non respect de certains principes de base génère des situations propices à fragiliser plus que d'ordinaire notre forme d'activité. Il faut reconnaître que les grandes orientations de certaines institutions sensées être garantes de l'équilibre entre toutes les formes de commerce et services, contribue à donner au Vaucluse l'image d'un département où la distribution industrielle à la mainmise depuis fort longtemps. Les chiffres sont là pour étayer nos propos. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que le Vaucluse peut désormais "s'enorgueillir" tristement d'avoir détrôné Plan-de-Campagne dans les Bouches-du-Rhône, avec une surface commerciale de 174.000m² sur Avignon-Nord. Et l'on peut sincèrement s'interroger quant à la réelle fonction du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si ce n'est porter le coup fatal à un commerce indépendant déjà pris sous les eaux.

Il n'y a qu'à observer les différents projets (réalisés ou à venir) de la grande distribution à l'échelle du département pour s'en convaincre : Une nouvelle enseigne de 1700m² à Bollène, un ensemble commercial de 30.000m² inauguré en mai 2010 sur Orange, agrandissement d'un centre commercial à Carpentras (1026m²), 26.000m² de surface supplémentaire pour Ikéa et la liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut.

L'accroissement des déséquilibres n'est plus qu'une certitude parmi d'autres et les dernières élections CCI sont pour nous édifiantes. D'ailleurs sur ce point, je souhaite saluer le travail réalisé par Jean Trilles qui a mené la liste SOS (sauvons nos commerces) à laquelle nous nous sommes associés. Celle-ci a réalisé 31,56% des voix. Soulignons également qu'il n'y a plus aucun élu pour représenter le commerce indépendant non sédentaire. Et que penser de l'élection au poste de Vice-Président de la commission commerce, du directeur du développement de l'enseigne auchan ?

Nous ne serons pas surpris de ce fait, de voir se poursuivre différents chantiers de bétonnage. A commencer par Pertuis et le projet d'extension (au bas mot 70 hectares soit 70.000m²) de la zone d'activités Saint Martin "permettant de répondre à la demande locale" (La Provence- 14.12.2010). Des projets appuyés par un plan fisac "dans le cadre du développement du pays d'aix". A noter que la commune de Pertuis bénéficierait également pour le même projet, du soutien de la CI de Vaucluse à travers un plan fisac. Nous avons pu voir fleurir moult managers de villes "grâce" à ce type de financement mais pourquoi pas également

un fisac pour notre "manager" des marchés. Certes la CCI a signé avec le CPPM une convention de soutien financier à hauteur de 10.000€ par an ; qui sera nous l'espérons reconduite en 2011. Les différentes actions de promotion du comité permanent pour la promotion des marchés bénéficient aussi d'un soutien ; au même titre que les associations de commerçants ; dans le cadre des animations trimestrielles subventionnées par la CCI. Nous pouvons toutefois regretter que le projet des "panneaux d'entrées de villes" soit resté en sommeil durant 8 huit ans avant d'être concrétisé. Celui-ci nécessite encore une attention particulière afin qu'il ne dérive pas vers un concept dit "marché de provence".

Nous sommes alors heureux, lorsque, palliant à ces carences, des dispositifs tels que les "OCMACS" (soit opérations collectives de modernisation du commerce et des services) émergent sous l'égide du Conseil Général de Vaucluse. Nous avons assisté à la présentation de ce dispositif en fin d'année et avons pu constater avec plaisir notre intégration à cette perspective. Rappelons également le partenariat que nous avons développé depuis un an avec le Réseau Local d'Accueil (RLA) chapeauté par le Département en étroite collaboration avec la direction du service de l'économie, plus spécifiquement le service Animation Economique-Filière. De nombreux porteurs de projets qui s'adressent aux différentes structures regroupées au sein du RLA envisagent une activité de commerçant non sédentaire.

Or, celles-ci ne disposaient pas des informations relatives à cette activité et ses spécificités. Les membres du réseau peuvent désormais renvoyer ces porteurs de projet vers notre structure. En développant ce partenariat avec le RLA, les porteurs de projet ont un accès facilité à l'information via notre organisation professionnelle.

A défaut de mener des opérations dites de "*marketing*", toutes nos actions de sauvegarde de notre profession s'appuient aussi sur des actions de valorisation par la promotion et ce de manière bénévole. L'action fédérale est là pour en témoigner :

- Distribution de 11.000 sacs "marchés de France" sur une tournée de 13 marchés en Vaucluse et départements limitrophes.
- Participation au festival des Choralies à Vaison-La-Romaine avec dégustation des produits du marché en partenariat avec, le CPPM, "Vins en Fête" et la "Chorale des Côtes du Rhône".
- Edition de 150.000 dépliants "La route des marchés en Provence" par le CPPM.
- Participation aux journées du livre de Sablet
- Noël du Marché avec plus de 100 BD offertes par le CPPM.
- Participation à l'Assemblée Régionale de la Macif à Avignon au mois de mai avec 250 BD achetées par la macif et offertes aux congressistes. Le Syndicat a offert une illustration de Marcellin pour cette occasion spéciale afin de célébrer les 50 ans de la création de la macif.